

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE-MARIE

PRÉAMBULE :

- L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Diversité des points de vue
- Respect des différences
- Participation citoyenne
- Complémentarité

1 – **LE CONTEXTE** dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

1.1 – Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne*
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait**

1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL*
- Entente spécifique pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la CRÉ-BSL

1.3 – Une volonté municipale

La municipalité de Sainte-Marguerite-Marie a su mobiliser 40 personnes lors de son Forum socio-économique tenu le 21 février 2009 sous le thème : « Ensemble vers l'avant ».

Les efforts concertés des citoyennes et citoyens engagéEs et du conseil municipal ont donné lieu à un plan de vision 2010-2014 qui vise la prise en charge du milieu pour son devenir.

Une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes* y trouve donc sa place et vient ainsi compléter la démarche entreprise.

2 – **LE PORTRAIT** (état de la situation)

2.1- Voici quelques éléments qui permettent de dresser un portrait de la municipalité :

- La population continue à décroître légèrement. Fin 2011, elle se situe à 207 personnes. Malgré qu'elle soit vieillissante, de jeunes familles viennent maintenant s'y installer. Plusieurs ménages sont composés d'une seule personne.
- On y retrouve essentiellement les services de base, ce qui crée une dépendance à la ville voisine : Causapscal.
- Plusieurs indicatifs reliés au marché du travail se sont améliorés, mais peuvent varier beaucoup durant l'année : taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage, taux de diplomation.

- Plusieurs infrastructures sportives et de loisirs sont disponibles et la proximité de la nature représente un attrait apprécié.
- Malgré un manque de relève, la population se mobilise efficacement.
- **Indice de développement de la municipalité en 2006 : - 7,50 selon le MAMROT**

2.2- La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations :

- Le conseil municipal montre un bel équilibre : entre les plus jeunes et les plus expérimentés, les hommes et les femmes, les travailleurs, travailleuses et les retraités.
- Les organisations vouées à l'éducation sont majoritairement féminines alors que celles vouées au développement sont majoritairement masculines.

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 – Le but :

En adoptant une politique d'égalité, la municipalité de Sainte-Marguerite-Marie s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa communauté.

3.2 – Les objectifs poursuivis :

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Sensibiliser les partenaires à l'avantage d'une représentation plus équilibrée
- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes
- Viser une communication efficace auprès de tous les citoyens et citoyennes
- Viser la parité sur toutes les instances de décision
- Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes

La municipalité en tant qu'employeur :

- Favoriser l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation
- Favoriser la conciliation famille- travail- implication sociale
- Favoriser l'équité salariale.

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences au sein de la population dans l'offre de services, de programmes et de mesures
- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services

3.3 – Les pistes d'action

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises
- Utiliser les principes de la féminisation des textes afin d'être plus inclusif dans les communications

- Adopter la Charte des valeurs pour des municipalités équitables proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL et rejoindre ainsi les 65 municipalités et MRC qui y ont adhéré.
- Prendre des mesures pour favoriser une meilleure participation citoyenne
- S'assurer que les recommandations des organismes sensibilisés aux besoins des différentes couches de la population parviennent au conseil municipal et soient prises en compte

3.4 - Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f
- Nommer une personne responsable de la politique d'égalité de la municipalité
- Sensibiliser la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

CONCLUSION

La municipalité de Sainte-Marguerite-Marie est déjà sensibilisée à la question de l'égalité. Elle restera donc vigilante afin de protéger les acquis et de répondre encore mieux aux besoins de toute la population.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères du développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2006*
- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne un égalité de fait, Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, mars 2010*
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, *L'implantation d'une politique d'égalité : Guide d'accompagnement à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales, février 2009*
- *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, Table de concertation des groupes de femmes de G.I.M., novembre 2011*
- *Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes /femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean, 2011*
- *Politique d'égalité de la municipalité de Sayabec, novembre 2011*

Adoptée par le Conseil municipal de Sainte-Marguerite-Marie le 6 février 2012.